

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Arrêté n° 12-10-2017

ANNULE ET REMPLACE L'ARRETE N° 10/10/2017

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-18, L 2122-19 et L 2122-23,

VU le procès-verbal de l'élection du 09 septembre 2017 et l'installation de :

- M. BACLET Gilles, en qualité de 1^{er} adjoint,
- M. FERRAHAT Sébastien, en qualité de 2^{ème} adjoint,

Considérant la nécessité pour la bonne administration locale, en l'absence ou empêchement du maire, de déléguer au 2^{er} adjoint, un certain nombre d'attributions relevant de l'état-civil, de la sécurité, de la circulation, de l'urbanisme et des finances de la commune,

- A R R Ê T E -

Article 1er : Mr FERRACHAT Sébastien, 2^{er} adjoint assurera, en cas d'absence ou d'empêchement du 1^{er} adjoint, les fonctions et les missions relatives aux questions :

- Des finances :

Article 2 : Les présentes délégations sont consenties pour la durée du mandat municipal et pourront être modifiées sur simple décision du maire.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Sarcelles,
- M. Le Trésorier de Luzarches,
- à Mr FERRACHAT Sébastien

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le :
et publication du :
ou notification du :

Fait Jagny sous Bois, le 23 octobre 2017

Le Maire,

J. HOLLINGE